

JUSTICE RESTAURATIVE

Pratiques internationales, défis et chances pour la Suisse

GEMME, 26 septembre 2025

Prof. Camille Perrier Depeursinge

Pdte AJURES

PLAN

- I. Introduction
- II. Justice restaurative
- III. Opportunités, limites et risques
- IV. En Suisse (?)
- V. Conclusion

I. INTRODUCTION

Attentes et désillusions des victimes autour du procès pénal¹

- Temporalité
- « Script »
- Résultat

¹ NOELLE LANGUIN/CHRISTIAN-NILS ROBERT, Quel rôle pour la victime dans le procès pénal ?, Plädoyer 2008 no 3, 56 ss



II. JUSTICE RESTAURATIVE

A. Cadre théorique

B. Définition en fonction de

- Ses buts
- Ses processus
- Ses valeurs

II. JUSTICE RESTAURATIVE

A. CADRE THÉORIQUE



Justice pénale

- Violation de la loi
- Procès « vertical »
- Sanction

Justice restaurative

- Atteinte dommageable
- Echange « horizontal »
- Réparation



II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : OBJECTIF (RÉPARER)

Victime¹

- Obtenir des informations
- Avoir l'occasion de (se) raconter et d'être entendu·e (reconnaissance)
- Être rassuré·e (sécurité)
- Agir (*empowerment*)
- Obtenir une forme de compensation et de justice
- Restaurer des liens

Auteur

- Assumer la responsabilité de ses actes (reconnaissance des faits)
- Avoir l'occasion de (se) raconter et d'être entendu·e
- Faire face aux conséquences directes de ses actes
- Obtenir une certaine réhabilitation sociale et morale
- Restaurer des liens

¹BOLÍVAR DANIELA, Restoring harm: A psychological approach to victims and restorative justice, Londres/New York 2019

II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)

Une manière de « prendre » la justice

- La justice restaurative encourage le dialogue et l'échange
- Elle donne à l'auteur et à la victime un rôle central
- Médiation pénale, Conférences de groupe familial, Projet Sycomore, Cercles de discussion, etc



Unil

UNIL | Université de Lausanne

II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)

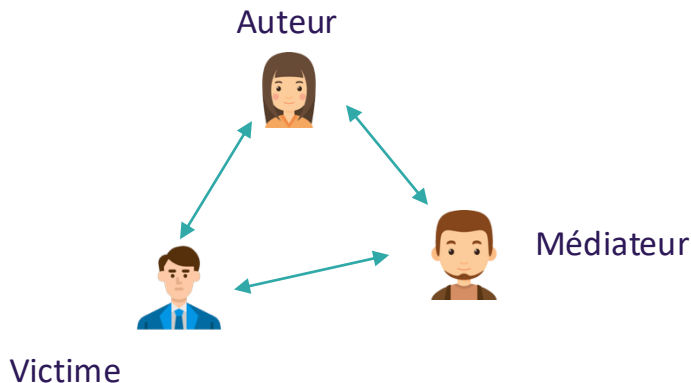
Les points communs

- Menées par un « facilitateur » (médiateur, gardien du cercle,...)
- Supposent le consentement de tous les participants
- Préparées par des entretiens individuels
- Participation active des parties
- Le but n'est pas de signer une convention, mais bien de réparer de façon symbolique

II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)

1. Médiation pénale ou dialogue victime-auteur

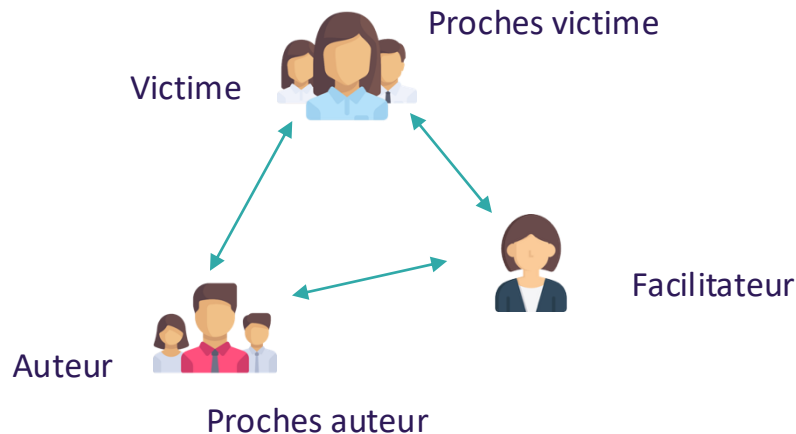


II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)



2. Conférences de groupe familial

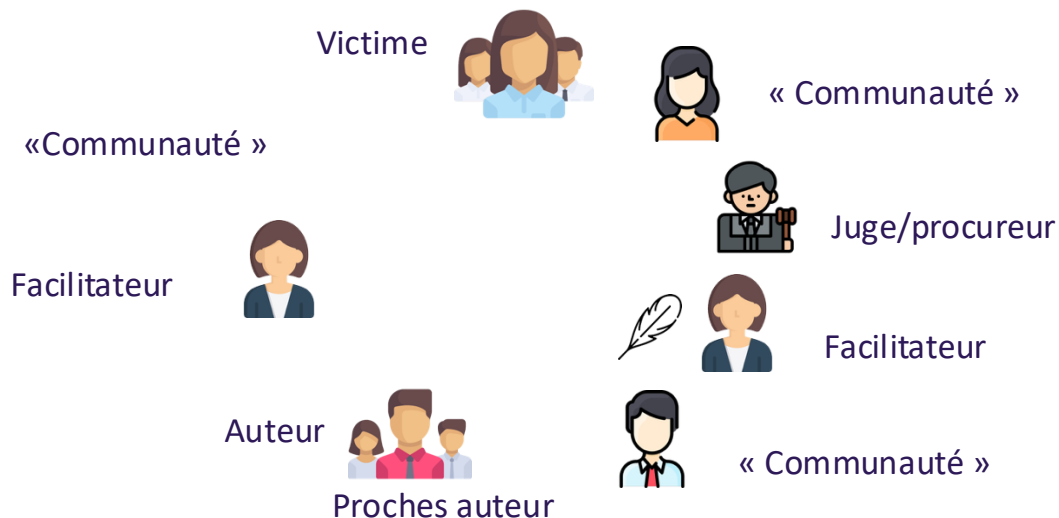


II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)



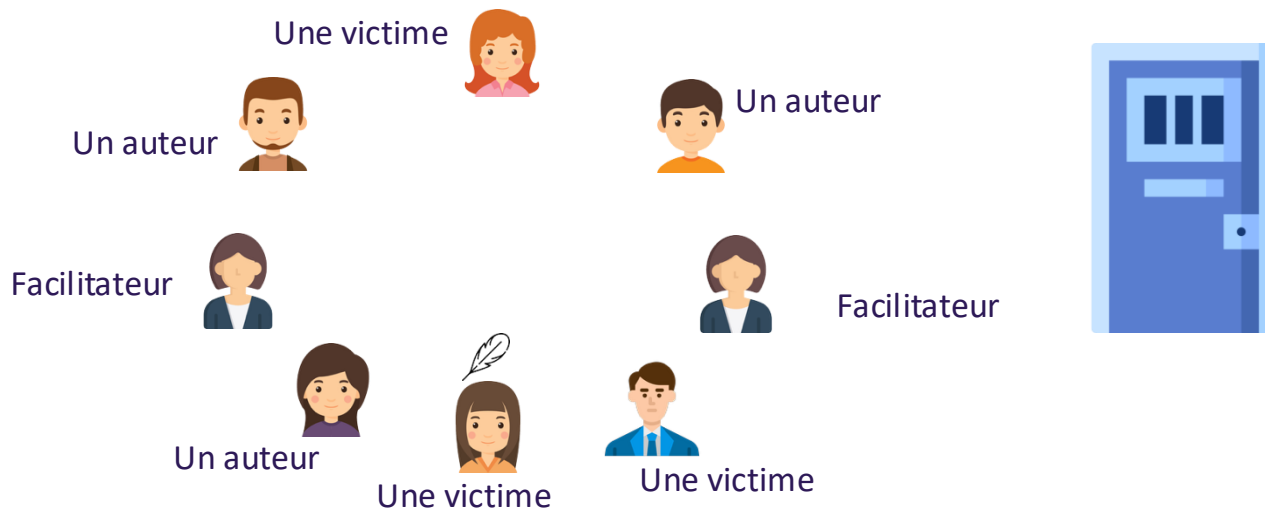
3. Cercles



II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION : PROCESSUS (DIALOGUE)

4. Autres pratiques. Un exemple: les dialogues restauratifs



II. JUSTICE RESTAURATIVE

B. DÉFINITION: VALEURS

Le respect de certaines « valeurs »

- Respect, écoute, empathie et confidentialité
- Responsabilisation, « empowerment », transformation et réintégration
- Professionnalisme du tiers médiateur/facilitateur



PLAN

- I. Introduction
- II. Justice restaurative
- III. Opportunités, limites et risques
- IV. En Suisse (?)
- V. Conclusion

III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

A. OPPORTUNITÉS

Pourquoi participer?

- Besoin de compréhension
- besoin de partager les conséquences de l'infraction¹

Quels effets constatés?

- Satisfaction élevée (jusqu'à 98%) sur le déroulement du processus et le résultat¹
- Satisfaction toujours plus élevée qu'en l'absence de possibilité de Justice restaurative

¹ TINNEKE VAN CAMP/JO-ANNE WEMMERS, *Victim satisfaction with restorative justice: More than simply procedural justice*, International Review of Victimology 19:2 (2013), 117-143

Extrait de « Je ne te voyais pas », F. Kohler, CH, 2019



« Je fais cette médiation pour mettre un point final à chapitre. Parce que j'ai envie d'avoir le dernier mot, au final ».

Anil

UNIL | Université de Lausanne

III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

A. OPPORTUNITÉS

'I met man who abused me as a child' - BBC News : <https://youtu.be/Z45JCqV3vPo>

Quels effets constatés?

- Score de stress post-traumatique plus faible¹
- Diminution de la peur et de la colère, augmentation de l'empathie



"I wanted him to know that he had had a massive impact early years of my life and subsequent years, but he hasn't ruined my life. [...] I wanted to take that power back which is something that I couldn't have done without the meeting." (Laura Coel).

¹ CAROLINE M. ANGEL/LAWRENCE W. SHERMAN/HEATHER STRANG/BARAK ARIEL/SARAH BENNETT/NOVA INKPEN/ANNE KEANE/THERESE S. RICHMOND, *Short-term effects of restorative justice conferences on post-traumatic stress symptoms among robbery and burglary victims: a randomized controlled trial*, J Exp Criminol (2014) 10:291–307; CAROLINE M. ANGEL, *Crime victims meet their offenders: Testing the impact of restorative justice conferences on victims' post-traumatic stress symptoms*, Thèse Université de Pennsylvanie, 2005.

III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

A. OPPORTUNITÉS

- Volonté d'exprimer des excuses et de se « réhabiliter »¹
- Satisfaction et sentiment de justice très élevés

Extrait de « Je ne te voyais pas », F. Kohler, CH, 2019



« Die Opfer zu sehen, war für mich wie ein Schlag ins Gesicht. Den Schmerz zu spüren.»

¹ MILLER S. L., *After the crime: The power of restorative justice dialogues between victims and violent offenders*, New York, 2011; UMBREIT M. S., COATES R. B., VOS B., BROWN K. M., *Victim offender dialogue in crimes of severe violence: multi-site study of programs in Texas and Ohio*, St. Paul, University of Minnesota, Center for Restorative Justice and Peacemaking, 2002.

III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

A. OPPORTUNITÉS

- Baisse faible, mais significative du taux de récidive
 - 7% (taux le plus prudent)¹
 - « *The percentage differences [...] range from 7 to 45 % fewer repeat convictions or arrests* »²
- Baisse des coûts de la justice²

¹ NUGENT, WILLIAMS, UMBREIT, *Participation in Victim-Offender Mediation and the Prevalence of Subsequent Delinquent Behavior: a Meta-Analysis*, 2004 (15 études, **9'307 auteurs**); LATIMER, DOWDEN, MUISE, *The effectiveness of restorative justice practices : A meta-analysis*, 2005; BONTA, JESSEMAN, RUGGE, CORMIER, *Restorative justice and recidivism : Promises made, promises kept ?*, 2006 (39 études); SHERMAN, STRANG, *restorative justice: the evidence*, 2007 (**4741 auteurs**, 25 études différentes); STRANG ET AL., *Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction. A Systematic Review*, 2013 (**1879 auteurs**, 734 victimes).

² SHERMAN, STRANG, MAYO-WILSON, WOODS, ARIEL, *Are Restorative Justice Conferences Effective in Reducing Repeat Offending? Findings from a Campbell Systematic Review*; Journal of Quantitative Criminology, March 2015, Volume 31, Issue 1, pp 1–24 (10 études, **1880 auteurs**).



III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

B. LIMITES ET RISQUES

Difficultés pratiques

- Disponibilité des parties
- Langage commun
- Consentement
- Durée du processus
- ...

Risques

- « Victimisation secondaire »
- Déception des attentes
- Déséquilibre/emprise
- Manipulation
- ...

III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

B. LIMITES ET RISQUES (POINTS D'ATTENTION ET OUTILS)

1. Prise de contact

- Ordre de prise de contact (si envoi par un tiers)
- Contenu neutre et clair

2. Préparation (1^{re} rencontre individuelle)

- Clarifier le cadre, les attentes et ce qui est possible
- Clarifier les étapes, rappeler la possibilité d'interrompre
- Participant-e-s
- Soutiens externes (Psys, service probation, LAVI, ESPAS, AS...)

3. Préparation (2^e étape, rencontres individuelles suivantes)

- Thèmes abordés et qui seront abordés en cas de rencontre/échange
 - Récit: ce qui s'est passé
 - Conséquences : ce que cela a provoqué et provoque encore
 - Réparations possibles : à chacun d'envisager/proposer/demander
 - Éventuellement: rencontre ou accord mais pas forcément nécessaires
- Vérifier la compatibilité des intérêts/demandes et construire sur cette base

4. Echange victime – auteur (rencontre?)

- Flexibilité des processus
- Suspension? Interruption?
- Si rencontre: organiser et baliser



III. OPPORTUNITÉS, LIMITES ET RISQUES

B. LIMITES ET RISQUES

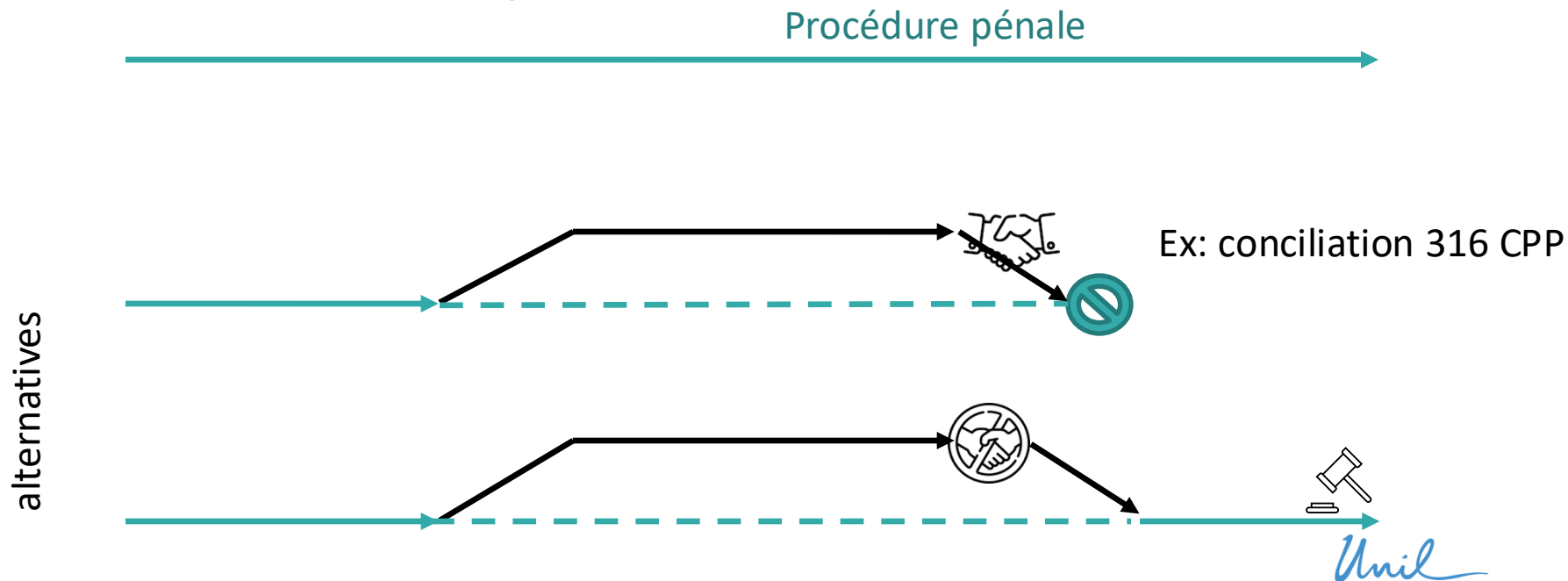
Freins politiques

- Idéologiques (nécessité de punir, monopole de la justice à l'Etat, « protection » des victimes, rôle de la justice).
 - Structurels (charge administrative, moyens financiers et ressources humaines).
- Meilleure information à fournir aux décideurs politiques

IV. EN SUISSE (?)

A. LES POSSIBILITÉS

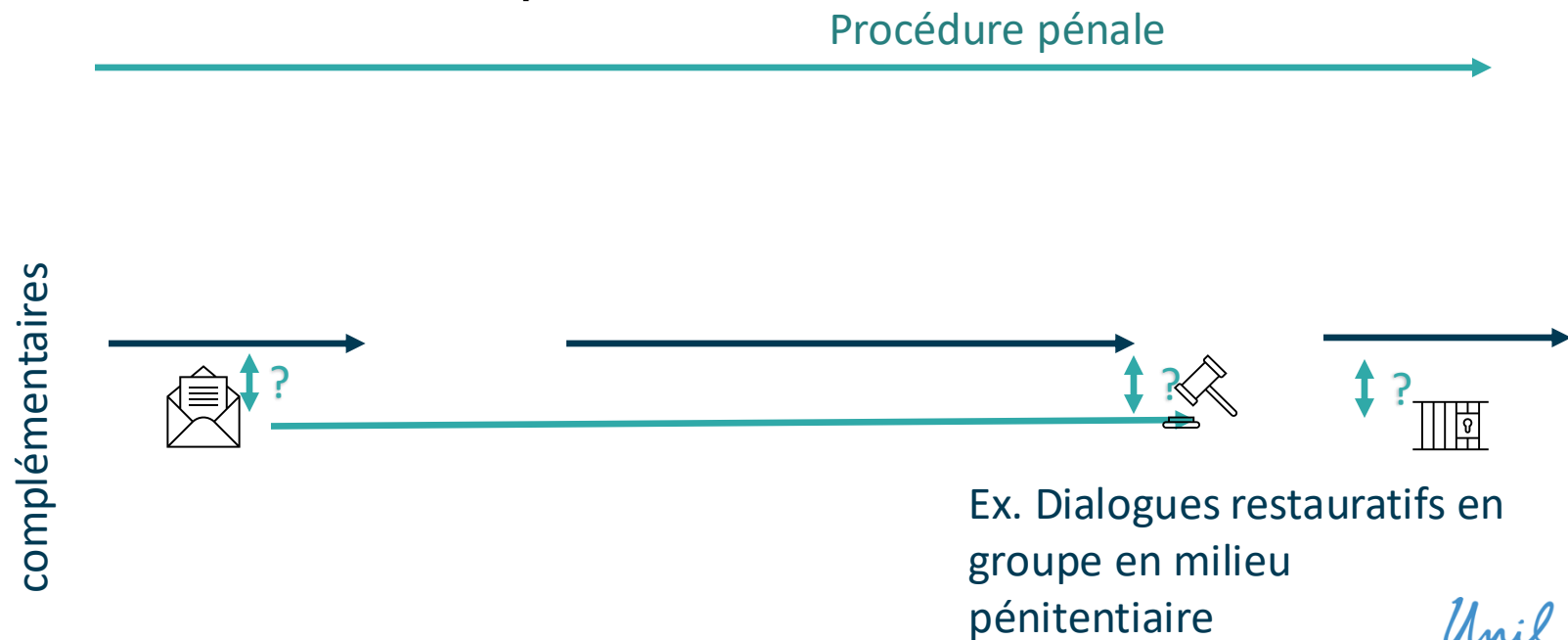
Alternative ou complémentaire?



IV. EN SUISSE (?)

A. LES POSSIBILITÉS

Alternative ou complémentaire?



IV. EN SUISSE (?)

B. LE CHOIX DU DROIT SUISSE

Une seule base légale en droit suisse : art. 17 de la Procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin).

Ce qui suppose

- Auteur est (était) mineur au moment des faits
- Canton compétent a mis en place une offre de médiation
- Juge/procureur des mineurs décide d'envoyer en médiation

Et/mais... « Si la médiation aboutit à un accord, la procédure est classée. » (art. 17 al. 2 PPMin).

➤ Institutionnalisation de la justice restaurative **comme alternative**

IV. EN SUISSE (?)

B. LES CONSÉQUENCES DE CE CHOIX

Caractéristiques	Effets secondaires
1. Pendant la procédure	Adéquation du moment ?
2. Pour des infractions bénignes / par mineurs	Quid des autres victimes ?
3. Décision des autorités pénales	Volonté des parties ?
5. Accord	Besoins des parties ?
6. Classement et atténuation	Biais (parties et autorités)

IV. EN SUISSE (?)

C. HORS CADRE LÉGAL: ASSOCIATIF

- Médiations pénales et dialogues restauratifs en groupe
- Sollicitation directe des parties ou collaborations avec le milieu pénitentiaire
- Avant (pendant) et après la procédure pénale
- Gratuit pour les parties
- Mis en place par des professionnels



www.ajures.ch



UNIL | Université de Lausanne

V. CONCLUSION

Trois « *take home messages* » sur la justice restaurative

- Complète (très) utilement la justice pénale
- Est possible en Suisse mais le cadre légal devrait être amélioré
- Suppose des compétences (et une pratique) particulières

MERCI DE VOTRE ATTENTION!



- Questions?



ASSOCIATION
POUR LA
JUSTICE
RESTAURATIVE
EN SUISSE

www.ajures.ch

Camille Perrier Depeursinge
Centre de droit pénal, FDCA, UNIL
Camille.PerrierDepeursinge@unil.ch



UNIL | Université de Lausanne